

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mayotte, le 17 mars 2021

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2021

LE RECENSEMENT REPREND À MAYOTTE JEUDI 18 MARS

Le recensement organisé par l'Insee et réalisé par les communes reprend à partir de jeudi 18 mars. Les travaux avaient été suspendus à la mise en place du confinement le 5 février.

Désormais, le recensement a lieu tous les ans, mais pas dans toutes les communes et pas pour tout le monde la même année. En 2021, 11 communes sont concernées : Bandraboua, Bandrélé, Dembéni, Dzaoudzi, Koungou, Mamoudzou, M'Tsangamouji, Ouangani, Pamandzi, Sada et Tsingoni.

Les personnes concernées recevront la visite d'un agent recenseur de leur mairie, muni de sa carte officielle, qui déposera des documents.

L'Insee a défini avec les communes un protocole renforcé de prévention contre l'épidémie :

- les agents recenseurs portent un masque et se lavent régulièrement les mains ;
- les agents recenseurs n'entrent pas dans les logements et se tiennent à une distance d'au moins 2 mètres ;
- les réponses se font préférentiellement par internet ou en remplissant soi-même les questionnaires.

Toutes les informations pratiques sur l'enquête sur le site www.le-recensement-et-moi.fr

Contact presse :

0639 69 27 17 – bertrand.aumand@insee.fr



[@InseeOI](https://twitter.com/InseeOI)